Égalité Fraternité

Service de l'Ecole Inclusive Inspection ASH

Adaptation et scolarisation des élèves en situation de handicap

Professeur Ressource Ecole Inclusive (PREI)

POSTE	 → Poste ouvert aux enseignants spécialisés titulaires du 1^{er} ou du 2nd degré du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ou d'un certificat équivalent. Placé sous l'autorité du directeur académique des services de l'éducation
	nationale, l'enseignant spécialisé exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'adaptation et de la scolarisation des élèves en situation de handicap (IEN-ASH).
	Son action s'inscrit dans le cadre d'une École pleinement inclusive afin d'assurer un enseignement de qualité de la maternelle au lycée aux élèves en situation de handicap et de prendre en compte leurs besoins éducatifs particuliers.
MISSIONS	- Soutenir la scolarisation dans les classes des élèves notifiés ou en cours de notification de la CDAPH.
	 Concevoir des actions pédagogiques adaptées et régulièrement ajustées aux besoins évalués et aux compétences observées. Favoriser la scolarisation en informant les enseignants sur les modalités
	d'adaptation pédagogique nécessaires Contribuer à l'évaluation régulière du projet personnalisé de scolarisation en relation avec l'enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap du secteur.
	- Il interviendra prioritairement à la demande des ERSEH (ou du directeur ou du chef d'établissement).
Conditions d'exercice	Cet enseignant accompagne la scolarisation d'élèves du 1 ^{er} et du 2 nd degré sur son secteur d'intervention. Son emploi du temps établi périodiquement sera transmis au SDEI. À la fin de chaque année scolaire, un rapport d'activité, articulé autour des différents champs de sa lettre de mission, sera rédigé et adressé à l'IEN-ASH.
Compétences et qualités requises	 Connaissance actualisée des programmes du 1^{er} et du 2nd degré et des outils d'évaluation. Connaissance des besoins éducatifs particuliers des élèves auprès desquels il interviendra et des outils existants pour notamment adapter l'environnement scolaire, repenser les apprentissages et faciliter la compréhension, l'expression et les relations sociales. Aptitude à se positionner comme personne ressource au sein d'une école ou d'un établissement scolaire et également au sein du SDEI.
	et les relations sociales Aptitude à se positionner comme personne ressource au sein d'une

Constitution du dossier

Une lettre de motivation (deux pages maximum), un Curriculum vitae (3 pages maximum), le dernier rapport d'inspection récent ou PPCR.

Les demandes de mutation devront être effectuées du 12 au 18 septembre 2025 en remplissant le formulaire de vœux et celui-ci devra être adressé aux circonscriptions sélectionnées avec avis du supérieur hiérarchique actuel et copie à la DPE1D (mvt1d@ac-mayotte.fr et dep@ac-mayotte.fr).

Date limite d'envoi du dossier : 18/09/2025

Remarques

Durée du travail : 1607 heures par an, les modalités de service étant arrêtées par l'inspecteur ASH Fonction difficilement compatible avec un service à temps partiel. Permis B et véhicule nécessaire